Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 92 (1941)

Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ne stipule des délais plus courts en ce qui concerne les exploitants forestiers.

Art. 3. Le Groupement interprofessionnel forestier de la Conservation des eaux et forêts, dont dépendent les personnes visées à l'art. 1, pourra seul accorder des dérogations au présent règlement, sur demande motivée de l'intéressé.

Le Ministre secrétaire d'Etat: Pierre Caziot.

BIBLIOGRAPHIE.

Intersylva. Organe du « Centre international de sylviculture ». Paraît trimestriellement à Berlin-Wannsee, Robertstrasse 7.

Le « Centre international de sylviculture » vient de commencer la publication de sa revue trimestrielle *Intersylva*. Le premier cahier a suscité un vif intérêt dans les milieux forestiers.

Ce cahier débute par une courte préface du baron *Waldbott*, président du « Centre international de sylviculture » et par une introduction signée de son directeur M. le professeur *Köstler*. Il contient la série suivante d'articles originaux :

- a) L'avenir de la sylviculture, par le professeur Köstler (Berlin).
- b) Aperçu général sur le développement de l'entomologie forestière en Yougoslavie, par le professeur *Gradojevic* (Belgrade).
- c) Jardinage par bandes et coupe de jardinage par bandes, par le professeur Roth (Sopron).
- d) Le reboisement en Italie, par le lieutenant-général professeur Agostini (Rome).
- e) Détermination de la consommation du bois et de l'exploitation des forêts en Finlande, par le D^r Osara (Helsinki).
- f) L'exploitation des forêts de la Suède, par le professeur Streyffert (Stockholm).
- g) La législation concernant les frais de reboisement des terrains incultes, par le D^r Luncz (Berlin).
- h) Le rôle du CIS aux congrès internationaux de sylviculture, publication du « Centre international de sylviculture ».

La littérature forestière courante, et importante du point de vue international, forme la matière de la troisième partie.

La quatrième partie contient des renseignements concernant le « Centre international de sylviculture » et les milieux scientifiques et forestiers.

La revue paraît en français. Le gouvernement allemand supporte les frais d'une édition allemande et le gouvernement espagnol ceux d'une édition espagnole de la deuxième et de la troisième partie.

Les commandes de cette revue sont à adresser au « Centre international de sylviculture », Berlin-Wannsee, Robertstrasse 7.